

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA MARSANGE

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit janvier, à dix-huit heures quinze minutes, le Comité du Syndicat Mixte du Bassin de la Marsange, dûment convoqué le quinze janvier deux-mille-dix-huit, s'est réuni à la mairie de Favières, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian MORESTIN, Président.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Sébastien DOSDA, délégué titulaire, commune de Châtres  
M. Michel ROLLIN, délégué suppléant, commune de Châtres  
Mme BRAMS Marie-José, délégué titulaire, commune de Courquetaine  
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, commune de Courquetaine  
M. Jean-Claude MARTINEZ, délégué titulaire, commune de Favières  
M. Christian MORESTIN, délégué titulaire, commune de Favières  
M. Gérard CHOULET, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers  
M. Dominique BENOÎT, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers  
M. Gérard BAILLY, délégué titulaire, commune de Liverdy-en-Brie  
M. Bernard CARMONA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie  
M. Laurent GAUTIER, délégué titulaire, commune de Tournan-en-Brie  
M. Claude SEVESTE, délégué titulaire, commune de Tournan-en-Brie  
M. Jean-Pierre MARCY, délégué suppléant, commune de Tournan-en-Brie  
M. Jacques RADÉ, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte  
M. Guy BRANET, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. David VICENTE, délégué titulaire, commune de Châtres  
Mme Chantal MIR, déléguée suppléante, commune de Liverdy-en-Brie  
Mme Patricia MARTINEZ, déléguée suppléante, commune de Liverdy-en-Brie

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Christelle TEIXEIRA, Syndicat de la Marsange  
Mme Stéphanie CAVALIER, Syndicat de la Marsange

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance, et soumet, pour approbation, aux membres du Comité Syndical, le compte rendu de la précédente réunion qui s'est déroulée le quatorze octobre deux mille dix-sept.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé à la signature de ce compte-rendu par l'ensemble des délégués présents.

Monsieur Michel ROLLIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## **1) DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 sur budget 2017**

### **Section de fonctionnement - RECETTES**

*Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté* - 12.542,22 €

### **Section de fonctionnement - DÉPENSES**

*Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement* - 12.542,22 €

### **Section d'investissement - RECETTES**

*Chapitre 10 – Dotations, fonds divers réserves*

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés + 12.542,22 €

*Chapitre 021 – Immobilisations corporelles*

- 12.542,22 €

### **Section d'investissement - DÉPENSES**

*Chapitre 10 – Dotations, fonds divers réserves*

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés - 12.542,22 €

*Chapitre 23 – Immobilisations en cours*

Compte 2315 – Immobilisations corporelles +

12.542,22

€

## **2) « AVIS SUR L'ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIÈVRE AU SYAGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 »**

Aux termes de l'article L.5219-5 du CGCT, les EPT exercent de plein droit, au lieu et place des communes, certaines compétences, dont l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'article L.5219-5 prévoit toutefois que le mécanisme de représentation-substitution s'applique, pour que cette compétence lorsque les communes étaient adhérentes à un syndicat et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales doit être rattachée à la compétence Assainissement Eaux Usées.

En ce qui concerne l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, sur le territoire des communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, c'est le SyAGE qui exerce effectivement la compétence « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales ». L'EPT est membre de ce syndicat au lieu et place des communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par le biais du mécanisme de représentation-substitution, mécanisme prenant fin au 31 décembre 2017.

Cet EPT a par délibération du 07 novembre 2017, demandé son adhésion au SyAGE pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

Par délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2017, le SyAGE a autorisé l'adhésion de l'EPT Grand Orly Sein Bièvre au syndicat pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du SyAGE dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer par délibération sur cette adhésion.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer favorablement à l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au SyAGE pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Le comité syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**DONNE** un avis favorable à l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres dénommé SyAGE pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

### **3) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Laurent GAUTIER, souligne que les fortes précipitations de ces dernières semaines, ont provoqué des inondations chez les commerçants situés aux abords de la Marsange et préconise de se renseigner si un moyen d'alerte de niveau ne serait pas envisageable, afin de palier à ces inondations.

*Aucun autre sujet n'étant abordé, Monsieur le Président lève la séance qui prend fin à 18 H 33.*